MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

Le vingt-sept juin deux mille seize à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents: Alexandre CHAPELON, Sylvain LE CHATTON, Fabienne MAHÉ, Angélique HYRNIUKA, Franck LIGER, Laurent LAROCHE, Laurent DEREGNAUCOURT, Chloé LE FEUR. Benjamin VELLUET, Janine COURTOIS

Stephen HOPKINS donne pouvoir à Janine COURTOIS Jérôme LEROY donne pouvoir à Sylvain LE CHATTON

Etaient absents: Raphaël DECIUS. Jérôme CORNU

Franck LIGER a été nommé secrétaire

00000000000

La séance est ouverte à 20 h 08 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mai 2016.
- Travaux cimetière (délibération)

Débat sans délibération / Informations diverses :

- SITA débat sur l'avis du Conseil
- Questions et informations diverses

0000000000

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mai 2016

Le compte rendu du Conseil Municipal du 02 mai 2016 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Franck LIGER informe que le devis aire de jeux est inférieur à celui énoncé au conseil du 02 mai 2016. En effet, la Société POSE avait édité un devis de 19 192,12 € TTC correspondant à une surface de 85 m² comme mentionné sur la notice technique pour le train complet. N'ayant pris qu'une partie du train, la surface n'est plus que de 63 m². De plus, pour palier à l'éventuel tassement du sol amortissant, un supplément de 2 cm a été rajouté. La Société POSE a donc refait son devis pour une surface de 63 m²+ les 2 cm de rajout. Soit 16 691,72 € TTC.

> Travaux cimetière

L'entreprise ROY a débuté les travaux semaine 23. Elle a procédé à la création d'ouverture à 2 endroits pour l'agrandissement du cimetière et a fait la réfection des murs existants.

La délibération du choix de l'entreprise pour le chemin d'accès aux véhicules et chemin central à l'intérieur de l'agrandissement du cimetière est reportée au prochain conseil puisqu'à ce jour nous n'avons qu'un seul devis.

Sylvain LE CHATTON a pris contact avec Monsieur ROSSEEUW Cédric, locataire de l'ancien presbytère pour l'informer qu'il sera mis un grillage pour séparer en deux le terrain communal qui lui est gracieusement mis à disposition.

> Informations diverses

AIRE DE JEUX : la pose de la locomotive est terminée. A ce jour, les enfants peuvent en profiter.

VOL ET COUPE DE FLEURS : des pots de fleurs au niveau de la charrette côté salle des fêtes ont été volés le week-end du 11 et 12 juin. Le conseil a voté pour le rachat de pots et de fleurs.

VEOLIA : le SDIS nous a signalé 2 problèmes sur les équipements incendie de la commune :

- 1. Le débit du P.I. n°5 (poteau incendie n°5) est insuffisant. 44 m3/h au lieu de 60 m3/h réglementaire. Il a été demandé à Véolia de vérifier et de proposer une solution. Véolia est intervenu lundi 27/06 à 11h et a également mesuré 44 m3/h. La seule solution technique serait de remplacer la canalisation incendie par un diamètre plus gros, ce qui nécessiterait des travaux importants pour ouvrir la rue de l'église. Laurent DEREGNAUCOURT a interrogé le Président du Syndicat des eaux en réunion mardi 28/06, il a précisé que le Pl n°5 est situé entre 3 Pl à moins de 300m, donc pas d'obligation de faire des travaux.
- 2. La borne d'aspiration située rue de Loconville au bord du canal de Marquemont est signalée indisponible par le SDIS. Après demande d'information complémentaire auprès des pompiers de Chaumont en Vexin, la crépine d'aspiration de la bouche d'aspiration serait bouchée et les pompiers ne peuvent pas la déboucher. Le Syndicat des eaux ne veut pas intervenir car cet équipement n'est pas sur le réseau d'eau. Véolia ne veut pas intervenir car il n'existe pas de contrat d'entretien. Laurent DEREGNAUCOURT relance donc Véolia pour nous transmettre un contrat d'entretien du matériel incendie de la commune.

BOUCHERIE: Vu l'accord de la subvention, Sylvain LE CHATTON informe que le projet « regroupement classes » pourra avoir lieu. La mairie recevra une notification pour dérogation en 2017. Une réunion avec le RPI aura lieu le 29 juin 2016, au prochain conseil Sylvain LE CHATTON aura plus de détails.

SITA: Sylvain LE CHATTON demande à son conseil de s'exprimer sur le projet d'extension de SITA et précise qu'il n'y aura pas de vote, que celui-ci pourra se faire qu'après la fin de l'enquête au 1er juillet 2016. Un tour de table et plusieurs échanges ont eu lieu. Une délibération sera prise au prochain conseil prévu le 04 juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 30.

Le Maire	Le secrétaire de séance
	Le scoretaile de séance
	7/
	<i>A</i> • •
Sylvain LE CHATTON	Franck LICED
Ojivaiii LL OHATTON	Frånck LIGER

Au registre suivent les signatures des membres présents :

1 11 4 5 6 6 11 5	
Laurent LAROCHE	Janine COURTOIS
Laurent DEREGNAUCOURT	Chloé LE FEUR
Angélique HYRNIUKA	Alexandre CHAPELON
Fabienne MAHE	Benjamin VELLUET

